

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la St-Etienne du vendredi 23.03.2018 à 20h00 Salle Bourgeoisiale de Granges

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2017
3. Comptes 2017
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Rapport du Président
6. Nominations statutaires
7. Echange avec la Municipalité et réponses aux questions
8. Divers

M. Julien Constantin, président de la société, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux autorités Municipales représentées par

M. Pierre Berthod Président, Mme Laetitia Massy Conseillère communale, M. Pierre-Alain Vianin Conseiller communal, et M. Anthony Lamon Conseiller communal, Mme Caroline Roh-Toffol, Conseillère générale ainsi qu'aux autorités Bourgeoisiales représentées par M. Cédric Pugin Président, au directeur des Ecoles M. Jacques Zufferey ainsi qu'aux représentants de la paroisse et des sociétés locales.

Un moment de recueillement est observé en mémoire des membres disparus durant l'année écoulée.

Personne ne désirant modifier l'ordre du jour, M. Julien Constantin passe donc au point 1.

1 Contrôle des présences

La liste circule dans la salle. 76 membres sont présents.

Sont excusés : M. Jacques Melly Conseiller d'Etat, M. Olivier Salamin Vice-président, M. Nicolas Melly Conseiller communal, M. Pierre Kenzelmann Conseiller communal, M. Marc-André Berclaz Conseiller communal, M. Eddy Beney Conseiller communal, Mme Nicole Sallin, Mme Françoise Roh, Mme Carla Dos Santos Baptista, Mme Laetitia Mathier (présidente de la Gym Dames), N. Daniel Nanchen, M. Stéphane Favre, M. Greg Emery, M. Samuel Elsener, M. Grégory Romailier, M. Laurent Constantin, M. Paul Constantin, M. Jean-Bernard et Mme Eliane Eggs, M. et Mme Olivier et Valérie Constantin, Mme Anne-Marie et M. Joseph Peronetti.

2 Approbation du procès-verbal du 24 mars 2017

Le procès-verbal 2017, mis à disposition des membres dès 19h30 et disponible sur le site internet, est approuvé à l'unanimité.

3 Comptes 2017

Sophie Antonelli présente le bilan de la comptabilité 2017 :

Capital au 31.12.2016	CHF	53'433.81
Capital au 31.12.2017	CHF	51'557.94
Bilan de l'exercice au 31.12.2017 : perte de	CHF	1'857.87

Détails sur diverses rubriques :		
Carnaval - investissement	CHF	2'983.35
St-Nicolas - investissement	CHF	435.05
Activité villageoise	CHF	528.17
Cotisation des membres	CHF	6'673.70

Julien remercie Sophie pour le travail effectué et passe la parole à Stéphane Romailier.

4 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été révisés par MM Stéphane Romailier et Paul-Henri Emery. Ces derniers félicitent la caissière pour la minutie de son travail. Les comptes sont approuvés par l'assemblée avec décharge à la caissière et aux vérificateurs.

Julien les remercie pour leur travail. Il leur demande s'ils sont d'accord de renouveler leur mandat pour 2 années supplémentaires. Ils acceptent et sont reconduits dans leur fonction à l'unanimité des personnes présentes.

5 Rapport du Président

Tout d'abord, il remercie l'ensemble du comité ainsi que le GAG's pour l'implication, la bonne humeur et l'engagement en faveur du village.

Il annonce que cette année sera une année de transition suite au départ de membres importants du comité, mais les nouveaux membres amèneront de nouvelles idées et un nouvel élan pour le village.

Julien relève les manifestations organisées en 2017, comme le Carnaval, la Fête Dieu, le tournoi de street-hockey, la St-Nicolas.

Il relève également l'inauguration de l'UAPE/crèche après plusieurs années de discussions, de projets et d'attente. Et enfin la nouvelle salle de gym, lumineuse, plus grande que l'ancienne. Après quelques mois d'exploitation, elle suscite quelques déceptions, comme les cylindres manquants aux portes des vestiaires et toilettes, local pour les sociétés du village qui est toujours en chantier, le sol de la salle qui doit être protégé pour les manifestations suivies d'un apéro...

Il re-précise que le souhait de la St-Etienne et des sociétés du village était d'avoir un outil de travail agréable pour les écoles mais également une salle « polyvalente ». Ce qui n'est pas le cas. Il prend pour exemple le récent concert de la Stéphanie qui a dû s'installer à même le sol alors qu'il y a une scène toute neuve mais pas suffisamment profonde pour installer tous les musiciens ! Et pour obtenir les chaises orange bien connues des grangeards pour que les spectateurs puissent s'asseoir, ça a été un lot de tracasseries sans fin. Il espère que tous ces « petits » problèmes pourront se résoudre rapidement afin que tout le monde trouve satisfaction avec ce nouveau complexe.

Il annonce également qu'au sein du Gag's, Carine, Carla, Greg et Luciano ont décidé de se consacrer à d'autres projets et les remercie pour leur travail et leur engagement pour l'animation du village. Le nouveau comité s'attèlera à trouver la meilleure solution pour continuer d'organiser des manifestations de qualité, destinées à toute la population.

Il y a également du changement au Granges Mémento, géré par Carine et Carla, qu'il remercie au passage et qui sera repris par Stéphane Favre, excusé ce soir. Avec quelques compères, il va mettre ses compétences d'ancien journaliste et ses connaissances du village au service d'un Granges Mémento nouvelle version. Il recherche d'ailleurs une personne avec des compétences de PAO ou de mise en page (s'annoncer à Stéphane ou auprès du comité de la St-Etienne).

Pour terminer, le dernier projet en cours est la création d'un club d'aînés à Granges. Un courrier sera envoyé à toutes les personnes de plus de 55 ans du village afin de sonder leurs besoins et envies pour

pouvoir vivre une retraite épanouie à Granges. Le but étant d'avoir un lieu de rencontre et proposer diverses activités (après-midi jass ou scrabble, balade, séance d'information sur divers sujets...). Une soirée d'information aura lieu le jeudi 7 juin prochain, ici même, à 17h30 pour communiquer le résultat du sondage et communiquer à la population les activités qui seront mises à disposition. Les résultats seront également disponibles sur notre site internet.

6 Nominations statutaires

3 membres du comité acceptent de renouveler leur mandat pour 2 ans, à savoir : Sophie Antonelli Gard, Pascal Mathier et Julien Constantin et il y a trois départs importants, des routiniers de la St-Etienne : Jöel Roh, vice-président (13 ans de comité), Fabienne Russbach, membre (12 ans de comité) et Nathalie Fournier, secrétaire (6 ans de comité).

Julien remercie les partants pour tout le travail accompli et leur remet un petit présent.

Il remercie également les membres du Gag's soit Carine Crittin, Carla Dos Santos Baptista, Greg Emery et Luciano Cipriano pour le travail accompli et leur remet un petit présent.

Suite à ces changements, Julien propose d'accepter comme nouveaux membres :

- Sophie Cachot, mariée à Franck, maman de 3 enfants, Esteban, Ilaya et Meyline. Elle a repris les locaux de l'ancienne Raiffeisen ou plus récemment l'ancienne UAPE, pour y installer des ateliers créatifs pour enfant et parent-enfant qui s'appelle « at Rêves ».
- David Bagnoud, marié à Elsa, papa de 2 enfants Léa 3 ans et Nora 8 mois, il habite Granges depuis 3 ans. Il travaille comme fondeur auprès de l'entreprise Novelis.
- Frédéric Blanc, marié à Isabelle Blanc(-Zufferey), papa de 2 enfants Agathe 4 ans et Emile 2 ans. Frédéric travaille comme automaticien auprès de l'entreprise RD Carbone à Granges.
- Philippe Evéquoz, marié à Fanny et papa de deux enfants Louis 6 ans et Manon 4 ans, il travaille dans le domaine de la construction auprès de l'entreprise Evéquoz.

Il demande aux membres présents d'accepter ces candidatures. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Julien se propose comme président pour 2 ans et l'assemblée accepte à l'unanimité.

Il propose Sophie Antonelli-Gard comme vice-présidente pour 2 ans et l'assemblée accepte à l'unanimité.

7 Informations de la Municipalité et réponses aux questions

Julien passe ensuite la parole à Jacques Zufferrey, directeur des Ecoles en premier lieu.

M. Zufferey organise sa présentation selon 5 points :

- Réflexion préalable
- Normes
- Contraintes d'utilisation
- Règlements
- Délai et finalisation de la salle de gym.

La première réflexion qui a été faite est : « Qu'est-ce qui se trouve en proximité de cette salle de gym ? » Il y a la salle de la Bourgeoisie, le caveau, les salles à côté, le couvert, la salle Recto/Verso à Grône, donc le besoin est plutôt une salle de gymnastique avec utilisation de l'espace pour activités culturelles.

La deuxième réflexion a été la grandeur et les volumes des locaux annexes à devoir conditionner dans un espace restreint. Il y a énormément de normes à devoir concilier avec les désidératas des divers intervenants. Il fallait également respecter les contraintes des routes et abri atomique. Au niveau de la

scène, en fonction des normes de salle de gym pour recevoir des subventions, il restait peut-être moins de place au niveau profondeur que souhaité pour certaines prestations.

Il a fallu se mettre d'accord avec les sociétés sportives (badminton pour la hauteur, par exemple), les sociétés culturelles, les UAPE, l'école, donc faire une conciliation d'utilisation de tous les utilisateurs. La priorité de la salle est sportive, mais une vocation culturelle existe et c'est tout à fait acceptable. Pour certaines choses, protéger le sol est nécessaire pour que la durée de vie de 40 ans de la salle de gym puisse être atteinte.

Il informe qu'il y a 3 règlements en vigueur :

- Règlement de salle de gym de ville de Sierre qui a trait au fonctionnement et est valable pour toutes les salles de gym de Sierre.
- Règlement financier, similaire aux autres salles de gym de Sierre.
- Règlement spécifique du lieu pour Granges, vu avec le comité de la St-Etienne et en voie de validation suite aux expériences effectuées, notamment Carnaval (précisions sur les activités sportives, activités culturelles et lotos). Présentation du règlement provisoire à l'écran.

En ce qui concerne les délais de construction et les retards itinérants à la météo, les entreprises ont fait le nécessaire pour qu'au début septembre la salle de gym soit disponible pour l'école et aussi pour les sociétés annexes. Certains points ont dû être priorisé pour que les délais soient tenus, donc certaines choses ne sont pas terminées actuellement comme le lieu de stockage pour les sociétés, les sols qui sont trop poreux et qui marquent. Les travaux vont se faire durant l'été (vacances scolaires). En ce qui concerne le lieu de stockage (tables, chaises et armoires), c'est actuellement le lieu de stockage des entreprises. Il sera disponible dès que le local sera vidé et peint. Les tables et chaises seront commandées. A la rentrée scolaire, les armoires pour les sociétés seront disponibles.

Remerciement à Yves Constantin, pour la gestion de tous ces points, remerciement au comité de la St-Etienne pour la bonne collaboration, les sociétés et au Grangeards pour la tolérance liée à la construction de ces nouveaux bâtiments au centre de Granges.

Julien passe maintenant la parole à Pierre Berthod.

Celui-ci remercie le comité pour leur travail et lance quelques piques à Joël qui est maintenant conseiller bourgeoisial et espère qu'il va comprendre les adversités que l'exécutif communal peut avoir.

7.1 Point de situation sur les transports jusqu'à Granges (bus, trains) – M. Pierre Berthod

Depuis 2011, ce point est récurrent. La réouverture de la Garde de Granges n'est pas dépendant de la commune, mais est au niveau fédéral et du projet PRODES. Il précise qu'avec le nouveau projet de liaison câblée Lens – Granges le bassin de population augmente mais qu'au niveau fédéral une problématique de 40'000 habitants par rapports à une problématique zurichoise de plus de 800'000 habitants est moins prioritaire. Ce point reste un sujet d'actualité avec le Canton mais ils ne peuvent pas faire avancer le point plus vite.

Réponse écrite de la Commune :

Au niveau des trains et comme indiqué lors des précédentes AG de la St-Etienne, l'ouverture d'une halte à Granges est un élément que la Commune de Sierre a inscrit tant au niveau du programme d'agglomération que dans les demandes d'inscriptions dans le programme stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Pour l'heure l'Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2025 de l'infrastructure ferroviaire ne prévoit pas une intervention sur Granges. La Ville et le Canton, restent toutefois attentifs à ce que ce projet ne soit pas oublié toutefois il faut être clairement conscient que rien ne se passera dans le court à moyen terme. Tout récemment et sur impulsion de la commune de Lens un projet d'intention d'une liaison câblée Granges-Flanthey-Lens ajoute un atout dans notre jeu.

En ce qui concerne le projet de bus d'agglomération centrale, il y a eu un préavis positif en début d'année mais le Conseil fédéral doit donner son OK en fin d'année. En ce qui concerne le problème de

concession monopolistique de certains transporteurs sur des secteurs bien précis, le Canton va mettre fin à ces concessions en même temps. L'objectif étant d'avoir une cadence à 30 min entre Sierre et Sion. L'objectif ambitieux du Canton est de mettre en œuvre en décembre 2019, probablement plutôt courant 2020.

Réponse écrite de la Commune :

Pour les bus, l'adaptation des lignes urbaines et régionales dans le cadre de l'agglomération du Valais central est concrétisée dans une stratégie qui va être soumise aux communes prochainement. L'objectif serait de pouvoir desservir les villages de la plaine entre Sierre et Sion avec une cadence à la demi-heure. L'horizon de mise en place est là plus proche puisque si tout se passe bien on parle de changement pour un horizon de 2 à 4 ans. Le canton est un appui véritable dans ce projet depuis la décision de l'administration fédérale de valider le PA3 de l'agglomération Valais Central.

Question sur la possibilité d'avoir une liaison par bus entre la gare de St-Léonard et Granges-Grône avec des horaires réguliers ? Cette question est notée et une réponse sera apportée plus tard.

7.2 Ecole de Granges – point de situation sur les travaux - M. Pierre Berthold

M. Zuffery a expliqué le fonctionnement de la salle. La Commune a fait un investissement de 11.9 millions dans la nouvelle école. Il a passé dans les différents centres scolaires et a demandé ce qu'il manque aux enfants et à Granges, les enfants ont répondu qu'ils avaient tout.

Il est d'accord que lors du Carnaval, l'accès aux WC a été condamné à cause des malfaçons du sol et si le sol était tâché, l'entreprise mandatée aurait dit que ce n'est plus de leur responsabilité. Il remercie Julien pour la collaboration et le souhait de trouver des solutions ensemble.

Au niveau concret, la rue de Fauporte (à l'Est du chantier de l'école) sera ré-ouverte pour le week-end de Pâques. Des interruptions partielles et momentanées seront inévitables au moment de la réfection des enrobés de la chaussée contre le bâtiment (probablement en juillet de cette année). La rue du Coin (au Sud et à l'Ouest du chantier de l'école) reste fermée en raison des travaux de l'étape 2 (construction de 4 nouvelles salles de classe).

Les aménagements extérieurs seront réalisés cette année et selon la planification des travaux, l'extension du bâtiment scolaire et ses nouvelles classes sera remise aux utilisateurs pour la rentrée de janvier 2019.

7.3 Rte du Robinson devant nouveaux immeubles – fin des travaux – M. Pierre Berthold

Passage piéton uniquement jusqu'au milieu de la route

L'entreprise a débuté les marquages la veille des grosses chutes de neige survenues en décembre. Les conditions météorologiques n'ont ensuite plus été favorables pour continuer ce marquage ; la peinture n'adhérant pas au support lorsque les températures sont trop basses ou lorsque du sel a été répandu sur la chaussée. Les travaux sont prévus à courant avril.

Pas de passage piéton dessiné (alors qu'il y en avait un auparavant qui posait problème à cause de la proximité du parking visiteur) et comment font les enfants pour traverser ?

Le passage piéton est prévu et sera marqué dès que les conditions météorologiques le permettront. Il ne sera d'ailleurs plus en conflit direct avec la sortie du parking et c'est prévu courant avril.

7.4 Bilan de la taxe au sac après 3 mois – Modifications prévues ? – M. Pierre Berthod

On peut en conclure que ce qui a été observé partout ailleurs en Suisse lors de l'introduction d'une taxe au sac, est en train de se vérifier à savoir qu'une très nette augmentation des quantités de déchets est enregistrée lors des mois précédant la mise en œuvre. On a ainsi enregistrés des apports records les 26 décembre et 2 janvier avec respectivement 72 et 94 tonnes d'ordures collectées en une seule journée. En comparaison aucun maxima n'avait dépassé les 50 tonnes jusqu'ici même en période de fêtes ou de week-end prolongé.

On peut également relever que lors des premiers mois, une nette diminution de la quantité d'ordures ménagères est observée et elle est accompagnée par une augmentation des fractions valorisables. Si l'on se fie aux observations faites ailleurs en Suisse, cette tendance devrait ensuite diminuer un peu pour se stabiliser généralement au bout de 6 mois. Nous devons donc patienter encore quelque peu avant de pouvoir tirer de véritables enseignements sur les évolutions que ce changement de système a apportées.

De plus dans le cas particulier de Sierre, les modifications simultanées dans la gestion de la déchetterie et l'intégration d'une nouvelle Commune partenaire font qu'il sera intéressant de dresser le premier bilan en fin d'année afin de vérifier également la nouvelle répartition des fractions récoltées entre les zones d'apports en ville (Eco points notamment) et la déchetterie. Sur la base de ces retours, des adaptations pourront être envisagées si elles s'avéreront opportunes.

Pour Granges, nous pouvons vous informer que les Conseils municipaux de Chalais, Grône et Sierre sont entre en matière pour un rattachement des usagers de la déchetterie des Etreys à celle de l'UTO à Uvrier. En effet devant les importants investissements nécessaires aux Etreys pour permettre une gestion compatible avec le nouveau système de taxation, l'opportunité d'adhérer aux services proposés par l'UTO représente une réelle opportunité en terme financier. Pour ce qui concerne les usagers, les distances augmenteront certes mais seront compensées par un confort d'utilisation très nettement accru notamment avec une ouverture 6 jours sur 7. Ce transfert devrait être réalisé pour la fin de l'année.

Installations de nouveaux moloks (notamment quartier Tuberosa, Route des Boussets)?

Pas de nouveaux moloks prévus dans ce quartier. Le critère est suffisant si un éco-point est à 200 m d'une habitation ou 3-5 min à pied. Les services communaux ont fait une étude de la population et des habitants (à Granges, il y a 23 moloks à ordures, 6 à papier 6 à verres et 1 à alu donc ce nombre est considéré comme suffisant). S'il en manque, il faut contacter le service concerné via Alain Brocard.

Réponse écrite de la Commune :

Le choix du nombre, du type et des emplacements des moloks sont régis par de nombreux paramètres qui vont de l'accessibilité pour les camions de la voirie à la présence de canalisations souterraines.

Mais c'est avant tout la corrélation de l'offre en infrastructure avec les besoins avérés d'une zone qui constitue le critère numéro un en matière de planification du système de ramassage des ordures.

En l'occurrence le service de l'environnement veille à ce que les moloks assurent une couverture territoriale des zones desservies permettant à chacun de les atteindre en 3 à 5 minutes de marche au maximum. Cela correspond à des zones couvertes autour des moloks d'un rayon de 200m environ.

Dans le cas présent les puits à ordures existants sur la route des Boussets, la route des Lavois, la rue des Ronques voir à la rue des Remparts ou au terrain de foot couvrent la partie sud-ouest du village de Granges selon ce principe.

La seconde vérification qui est faite consiste à mettre en adéquation le nombre de ménages desservis avec le nombre de moloks. En clair il faut faire correspondre l'offre à la demande. Dans la zone concernée situées entre la rue des Vergers et celle des Boussets, 165 personnes sont théoriquement rattachées au moloks des Boussets. Ce qui représente un taux de couverture amplement suffisant d'ailleurs confirmé par le molok des Boussets est levé une fois par semaine et celui de la Forge deux fois.

En fonction de ces constats l'installation d'un nouveau molok dans la zone ne se justifie pas actuellement. Nos services demeureront toutefois attentifs à l'évolution de la situation et proposera le cas échéant des adaptations.

7.5 Vision à court/moyen terme de la Commune de Sierre pour le village de Granges – M. Pierre Berthod

La vision doit être amenée par les Grangeards. Pour la Commune les habitants de Granges doivent se sentir bien et être heureux. Granges est considérée comme une agglomération centrale entre 2 pôles (Sierre et Sion). C'est un lieu qui a une vie villageoise plutôt qu'une cité dortoir.

Si on revient sur la fusion et qu'on prend un exemplaire de rapport de fusion en 1970, il y avait 1326 habitants à Granges (qui englobait Noës) et en 2018, nous sommes à 1800 habitants uniquement sur Granges, ce qui fait une augmentation d'environ 30% sur le territoire de Granges.

Il y avait environ 11'000 habitants à Sierre avant la fusion et on est à environ 17'000 en 2018, donc une augmentation de 35%. Ça fait 46 ans que la fusion a eu lieu et il règne un équilibre et une bonne communication. Il souhaite que ça perdure.

Il reprend le problème du camping Robinson et de sa mise en conformité avec la problématique humaine (ne prend pas ces habitants pour des habitants de seconde zone). Le camping doit être étendu du côté est pour atteindre 70% de résident et 30% touristique. Certaines habitations devront être détruites car ne sont pas aux normes feu notamment. Il faut trouver des solutions pour aller de l'avant

La Commune va aussi devoir mettre en application la loi de l'aménagement du territoire, mettre des zones en zones différées et non dézonées de 30 hectares. Pour effectuer ce travail, la Commune a mandaté un bureau spécialisé qui n'est pas de la région et le Conseil Municipal va traiter ce dossier courant du mois d'avril. Dès cette année, il y aura des mises en zones de réserve de terrains.

Mme Anne-Marie Lamon intervient et informe le Conseil qu'actuellement il y a déjà des voitures ou des camions qui circulent sur la Rue de Fauporte alors que l'accès est toujours interdit et il y a des problèmes avec les enfants qui circulent à pied ou en trottinettes. Il serait opportun que les policiers viennent faire un contrôle la semaine prochaine.

7.6 Intervention de Joël Roh

Il remercie le Conseil Communal pour les informations données. Il informe que l'année prochaine il ne sera pas présent à la table du comité de la St-Etienne, mais toujours présent dans la salle, ce qui ne l'empêchera pas de prendre la parole.

Cette année il va faire divers remerciement à la Commune ou au Canton pour ce qui s'est passé durant l'année, soit :

- Pour les transports publics. En journée, il y en a quand même, mais le soir, lorsque les enfants vont au cinéma, ils font du sport en rentrant par les berges du Rhône car il n'y a pas de moyen de rentrer sur Granges, si les parents ne peuvent pas aller les chercher.
- Pour la zone d'environ 600 m qui est à 80 km/h vers l'Agorespace. Le panneau 50 km/h est à 50 m du passage piéton, donc impossible d'être à la bonne vitesse à son niveau.
- A l'entreprise de maçonnerie d'avoir stocké leur matériel non utilisé pendant tout l'hiver sur la route. Il espère que la Commune a récupéré une location pour ce stockage. Et vu que la route a été fermée, ça permet de faire de l'exercice pour aller au terrain de
- Pour la nouvelle salle de gym avec une scène qui durera plus longtemps, vu qu'elle ne pourra pas être utilisée et certaines sociétés ne pourront pas l'utiliser.
- Pour les nouvelles réservations pour la salle bourgeoise vu qu'il n'y en pas assez actuellement.

8 Divers

8.1 Prochaines manifestations

Julien communique encore les prochaines manifestations du village :

- Théâtre « Ca galère dure » à la salle de Gym de Granges le 7 avril
- Nettoyage du Vieux Granges le 19 mai
- Fête Dieu se déroulera le 31 mai à Grône
- Fête Villageoise se tiendra au couvert de la Bourgeoisie le 1^{er} septembre
- Le St-Nicolas avec le concert des Ecoles le 6 décembre
- Les Fenêtres de l'Avent - durant le mois de décembre
- La Fête Patronale le 26 décembre

Ensuite, il passe la parole à M. Romain Andenmatten, représentant ce soir de la Fondation du Vieux Granges.

8.2 Fondation du Vieux Granges

M. Daniel Nanchen s'excuse de ne pas être présent ce soir. La Fondation du Vieux Granges a été créée en 2013 et qui a comme membres la Bourgeoisie de Sierre, la Municipalité de Sierre et l'Association St-Etienne. Les objectifs de la Fondation sont :

- Conservation et mise en valeur des vestiges du passé sur le site des châteaux et du bourg de Granges.
- L'organisation de programmes de recherche archéologique, historique dans le but d'accroître les connaissances sur ce lieu.
- Le soutien et l'encouragement de la recherche ainsi que la publication sur la thématique du bourg de Granges.
- Mise en valeur des châteaux afin de favoriser l'accès au public.

Conseil de Fondation : président (Daniel Nanchen), caissier (Philippe Lamon), secrétariat (Roger Matter), Représentants de la Bourgeoisie et de la Ville (Cédric Pugin et Pierre Kenzelmann).

Commission scientifique : gens qui cautionnent par leurs compétences les travaux effectués par la Fondation :

- Jean Terrier archéologue cantonal GE, professeur d'archéologie médiévale à l'Université de Genève
- Jacques Bujard, directeur de l'OPA NE (Office du patrimoine et d'archéologie de Neuchâtel) et aussi professeur d'archéologie médiévale à l'UNIL
- Christian de Reynier, archéologue spécialiste des châteaux forts
- François Favre (mémoire de ces travaux effectués à Granges, initiés dans les années 70)
- Romain Andenmatten (archéologue auprès du service des bâtiments, monuments et archéologie du canton du Valais).

Il présente une image de la toute fin du 19^{ème}(1880.1890) (Eglise Romane de Granges avec son clocher détruit vers 1890-1895, la nef et le chœur ont été détruit et remplacé vers 1910).

La tour commune (20 m de haut et 10 m de côté) qui a disparu lors de la construction de la nouvelle église (selon la légende urbaine elle a été utilisée comme matériau de construction).

Les différents projets sont :

1^{ère} étape : récupérer le passif. Mener à bien les travaux qui ont déjà commencé de 1979-1995 : Un des bâtiments, un logis seigneurial, a été fouillé et plusieurs objets ont été trouvés. Ceux-ci devaient être traités (nettoyés).

Durant ces 2 dernières années, on s'est occupé de la restauration des objets trouvés lors de fouilles effectuées pour qu'ils puissent être étudiés.

Actuellement, un mémorant en master (quelqu'un qui termine ses études d'archéologie) va faire un mémoire en archéologie sur les châteaux de Granges.

Il présente quelques photos d'objets découverts et une vue ancienne de Granges et explique certains points historiques comme par exemple qu'à l'époque le Rhône passait entre Grône et Granges et non pas comme il coule actuellement.

1^{ère} publication de ces travaux est prévue en 2020.

Julien le remercie pour les explications données et ensuite il passe la parole aux membres présents pour un dernier tour de table.

8.3 Badminton – Mme Rachel Grand

Remerciements à la Commune pour la salle de Gym. Il s'agissait de la survie du club car les déplacements à la salle Omnisports ont fait qu'il n'y avait plus de juniors. Depuis cette saison, grâce à la nouvelle salle, il y a un renouveau des juniors. Ils ont également proposé un moment de bad-détente le lundi soir. Elle précise que par rapport à d'autres sociétés, ils monopolisent plusieurs soirs mais ils ne peuvent pas jouer ailleurs qu'en salle. Elle profite de remercier toutes les personnes présentes lors de l'organisation du tournoi des 20ans le 30 septembre. Ils attendent avec impatience les armoires de rangement afin de pouvoir ranger leur matériel correctement et le retrouver.

8.4 Salle de gym – M. David Gard

Il a testé plusieurs fond de salles de gym lors de manifestations et à aucun moment, ces fonds ont dû être protégés, donc pourquoi celui de la nouvelle salle de Granges n'a pas été prévu pour ne pas être protégé lors des manifestations publiques ?

M. Berthod passe la parole à Jacques Zufferey pour préciser qu'il s'agit d'un problème de coût et qu'il a aussi été vérifier la salle notamment à Veyras et qu'elle était toute marquée. De plus apparemment le type de sol choisi par Grône serait plus dur que celui choisi à Granges, alors que la vocation de cette salle est principalement sportive.

8.5 Déchetterie – M. David Gard

Il demande s'il est possible d'aller à Sierre plutôt qu'à l'UTO, car il travaille à Sierre.

M. Berthod lui répond que ce n'est pas possible car ce n'est pas ce qui est prévu.

8.6 Taxe pollueur-payeur – M. David Gard

Depuis cette année, on est taxé au m3. Pourquoi ne pas être taxé au nombre d'habitants dans un logement ? Il demande si c'est légal.

M. Berthod explique que c'est tout à fait correct et que la loi demande que la répartition soit de 70% de taxe causale (prix du sac) et 30% de taxe de base (volume du bâtiment). Il n'est pas prévu de changer la solution choisie.

8.7 Possibilité de jouer sur la scène pour la Stéphania – M. Stéphane Romailier

Lors du prochain concert, la Stéphania pourra-t-elle jouer sur la scène de la salle de gym ?

M. Berthod ne comprend pas pourquoi les musiciens n'ont pas pu se mettre sur la nouvelle scène qui fait 63 m² alors que l'ancienne salle faisait 50m². Malgré le fait que la scène soit moins profonde, les registres auraient dû pouvoir se mettre avec des plots par exemple.

Mme Francine Roh, présidente de la Stéphania explique qu'au vu des discussions avec la Commune, il fallait protéger une partie de la salle où aurait lieu l'apéro et il aurait fallu faire descendre le podium de Sierre pour mettre la batterie et grosse caisse pour qu'ils soient visibles. Et vu tous les problèmes rencontrés, il était plus simple que les musiciens soient sur le sol.

M. Romailier reprend la parole pour demander pourquoi la lumière ne peut pas être dissociée entre la scène et le reste de la salle ? C'est très embêtant pour ce genre de spectacle.

M. Bertod lui assure que l'année prochaine, il sera possible d'éclairer qu'une partie de la salle de gym, soit la scène.

8.8 Coût de la salle de gym approximatif – M. Claude Pugin

M. Pugin demande quel est le coût approximatif uniquement de la salle de gym ?

M. Berthod répond qu'ils n'ont pas le prix de la salle de gym uniquement mais seulement 11.9 millions au niveau global.

M. Pugin demande alors qu'elle est la différence de prix entre le sol salle Recto/Verso et celui de la salle de Granges ?

Le Conseil ne sait pas.

Julien lève la séance à 21h50 et annonce qu'une agape va être servie.

Granges, le 18 avril 2018
Nathalie Fournier